



## Ville de Le Palais sur Vienne

### Conseil Municipal du 11 mars 2025

Le 11 mars deux mille vingt-cinq,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Ludovic GERAUDIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 février 2025

**Présents** : M. Ludovic GERAUDIE - M. Richard RATINAUD - Mme Christine DESMAISONS - M. Fabien HUSSON – Mme Valérie GILLET – M. Saïd FETTAHI - M. Jean-Marie TEXONNIERE - M. Thierry LORCIN - Mme Brigitte MEDARD - Mme Véronique TRICARD - M. Jean-Marie PAILLER - Mme Chantal FRUGIER – Mme Nathalie PEROLES - Mme Claire LASPERAS - M. Grégory BOUCHEREAU - M. Sylvain BONGRAND - M. Damien PETIT - M. Denis LIMOUSIN - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - M. Lucien COURTIAUD

**Représentés** : M. Christophe BARBE par M. Jean-Marie TEXONNIERE  
Mme Corinne JUST par Mme Claire LASPERAS  
M. Abdelaâziz FACIL par M. Thierry LORCIN  
Mme Valérie CHATENET par Mme Valérie GILLET  
Mme Pauline MARANDE par M. Grégory BOUCHEREAU  
M. Christophe MAURY par Mme Nadine PECHUZAL

**Excusés** : Mme Laetitia COTARD  
Mme Géraldine BELEZY

**Madame Chantal FRUGIER a été élue secrétaire de séance**

Délibération            15/2025            Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025

#### Monsieur le Maire

*Nous n'allons pas revenir sur la situation internationale assez catastrophique. Je ne sais pas vraiment vers quoi nous allons mais a priori rien de bon ne s'annonce. Nous ne savons quelles seront les conséquences des prises de position internationales du Président Trump sur l'avenir de l'Europe et donc sur l'Union Européenne. Il y aura des impacts importants en France et cela aura forcément des conséquences budgétaires et également sur notre avenir, celui de nos enfants et petits-enfants. Je regarde comme tout le monde l'actualité avec une grande attention et cela rappelle malheureusement quelques heures sombres de notre histoire.*

*En ce qui concerne notre commune, avant d'aborder la question budgétaire et le débat duquel découlera notre budget lors du prochain conseil municipal, je vais vous donner quelques informations. Tout d'abord sur l'avancée de travaux. Vous avez vu que la voie verte en entrée de ville est quasiment achevée, il manque les plantations et les marquages au sol. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> tranche. Au niveau du conseil communautaire, j'avais quelques doutes sur les enveloppes du schéma des déplacements doux et cyclables, le SDIAC, il était annoncé une diminution de 50% des enveloppes mais après une discussion lors du budget de Limoges Métropole, l'enveloppe est maintenue à 3,5 millions. Cela devrait permettre de réaliser la fin de notre voie verte mais aussi les voies vertes programmées dans les autres communes, il n'y aura pas de concurrence entre nos communes pour savoir qui pourra terminer sa voie verte avant l'autre. Concernant la 2<sup>ème</sup> tranche, c'est un chantier qui devrait s'élever à un peu plus d'1 million d'euros avec un cheminement qui ne passerait pas le long de la Départementale mais derrière les arbres. Il y aura ensuite la construction d'une passerelle pour laquelle Limoges Métropole avait obtenu de l'argent national d'un appel à projets. Le chantier devrait s'élever à 600 000€, la continuité cyclable et piétonne sera terminée. Nous pouvons d'ores et déjà dire que*

*c'est la première rentrée où les déplacements des lycéens sont complètement sécurisés. Cela est une grande avancée, nous pouvons collectivement être très heureux.*

*Concernant l'avenue Jean Giraudoux, il n'y a pas de retard de chantier, les travaux avancent bien. La phase s'arrêtant juste au niveau de l'école devrait être finie dans trois mois maximum. Et ensuite pour les vacances de Pâques attaquera le chantier qui commencera de devant l'école avec le parking jusqu'au Carrefour et là on en aura encore pour quelques mois, les 30 km/h seront respectés, les poids lourds ne circuleront plus et n'abîmeront plus les maisons et les riverains qui nous ont demandé d'améliorer cette rue et de mettre en place des aménagements de sécurité seront tout à fait heureux contrairement à des associations qui ne sont pas domiciliées au Palais et qui font quelques articles dans la presse parfois. Après préoccupons-nous des Palaisiens. Dans quelques jours s'achèveront les travaux de rénovation de notre salle des fêtes. Alors là nous ne sommes pas dans de la grande rénovation, nous avons refait le parquet, rafraîchi les peintures, refait la sonorisation afin de la rendre un peu plus agréable et un peu plus en adéquation avec une salle des fêtes de 2025. Quelque chose de moins sympathique concernant Jean Giraudoux mais cette fois l'école. Malheureusement un arbre de la cour est tombé sur une maison il y a quelques temps. Donc nous avons pallié l'urgence et fait abattre l'arbre et il s'est avéré que cet arbre était touché aux racines par un champignon qui n'était pas détectable lorsque nous avons fait étudier les arbres et il s'est avéré que malheureusement la plupart des arbres étaient touchés par le même champignon. Par mesure de précaution et pour rassurer les parents, les riverains et les enseignants, il a fallu couper l'ensemble des arbres touchés. Cela est assez traumatisant de couper des arbres et de voir cette cour d'école qui est si belle en attendant les travaux qu'on devait y faire. Cela ne remet pas en cause les travaux prévus pour mettre en place une cour oasis. Il faudra que nous trouvions des solutions, comment créer des plantations qui s'adapteront mieux aux changements climatiques et comment apporter de l'ombre à cette cour. Le bois qui a été coupé sera réutilisé, les souches feront l'objet d'aménagement pour faire des jeux pour les enfants pour jouer aux billes ou autre et les troncs serviront pour faire du mobilier dans la cour. Nous allons essayer de faire en sorte que ces arbres puissent continuer à vivre d'une manière différente mais toujours dans la cour de l'école.*

*Vous vous rappelez qu'au dernier conseil municipal nous vous avons présenté et fait voter une motion concernant un projet d'antenne sur la parcelle du bois attenante à l'ancien Intermarché. Nous n'avons pas communiqué publiquement sur cette action puisque j'ai très vite eu rendez-vous avec le propriétaire qui se mordait les doigts de ce qu'il avait fait. Malheureusement comme il a signé des contrats il y a peu de recours. J'ai convoqué le responsable de Bouygues Telecom, société qui souhaite installer cette antenne. Nous lui avons proposé un terrain communal beaucoup plus excentré plutôt vers Anguernaud, là où se fera Aster à la place cette parcelle située à côté d'un parc, d'une école et de beaucoup de lotissements. Il fait étudier cette proposition d'implantation sur un terrain communal moins impactant par les ingénieurs de son entreprise. Il doit revenir vers nous dans quelques jours pour voir si cela est faisable ou non. Si cette solution d'échange ne convenait pas, nous ferons tout pour bloquer, je ne sais pas, mais au moins ralentir ce projet qui de mon point de vue, et du vôtre aussi puisque cette motion avait été adoptée à l'unanimité, est extrêmement mal placé géographiquement.*

*Enfin quelques dates, je vous rappelle le Printemps de la Culture du 15 au 22 mars. Quelques programmes sont disponibles ici, activités gratuites toute une semaine comme tous les ans. Je crois que c'est un rendez-vous bien installé dans la population maintenant et qu'il y aura un beau succès. Une date importante, le 19 mars, puisqu'il y a une cérémonie avec la population, les anciens combattants et nos amis de la FNACA pour célébrer la fin de la guerre d'Algérie. Et enfin le 29 mars, n'oubliez pas nous inaugurons la fin des travaux du gymnase Paul Marchessoux, travaux attendus par tout le secteur associatif sportif usager de ce gymnase.*

**Monsieur le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 appelle des observations.**

**Aucune observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 28 janvier 2025 est adopté à l'unanimité.**

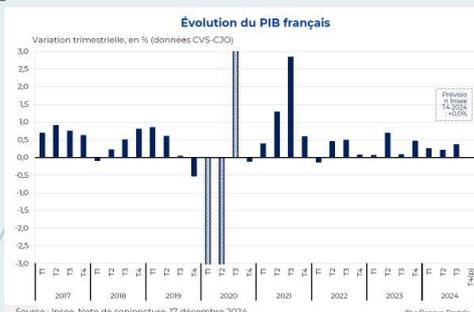
**Arrivée de Monsieur Laurent COLONNA et Monsieur Sylvain BONGRAND à 18h40.**

**Arrivée de Madame Nathalie PEROLES à 18h45.**

*Nous allons passer aux orientations budgétaires et je vais laisser la parole à Fabien.*

*Présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2025 par Monsieur Fabien HUSSON.*

## Contexte économique et financier – contexte général



### Environnement macroéconomique :

- PIB atone en 2024 avant une amorce de reprise en 2025
- Après une forte inflation en 2022 et 2023, une diminution s'est opérée en 2024 avec une inflation à 2,5%
- La prévision 2025 est estimée légèrement à la baisse avec une inflation qui pourrait se situer aux alentours de 2%
- Croissance des bases en baisse en lien avec l'inflation
- Baisse des taux d'intérêt qui restent toutefois élevés
- Dette publique = 111,8% du PIB en 2023, la dette des collectivités représente 9,3% de la dette publique et reste stable (seuil du pacte de stabilité = 60%)
- Déficit public 2024 annoncé à 6,1% (seuil du pacte de stabilité = 3%)
- Redressement des dépenses publiques pour réduire le déficit

Pour les années 2022 et 2023, nous avons constaté une forte croissance des bases ce qui a généré des recettes fiscales supplémentaires sans avoir à augmenter le taux d'imposition de la collectivité. C'est toujours le cas en 2024 avec les 2,5 % mais de manière moindre que les deux années précédentes. Pour rappel, nous avons contracté un emprunt au sein de la collectivité en décembre avec des taux qui étaient forcément plus importants qu'il y a 2 ans. Le déficit public en 2024 est annoncé à 6,1 % avec un seuil du pacte de stabilité à 3 %. Là encore nous avons tous suivi l'actualité, c'est un vrai problème et l'idée du gouvernement c'est un redressement des dépenses publiques pour réduire les déficits. Dans tous les cas nous savons qu'il y a eu un tapage sur la tête des collectivités locales qui s'est mis en place alors que ce ne sont pas les collectivités locales les plus gros artisans de la dette publique. Malheureusement, nous n'avons pas beaucoup de pouvoir d'action sur ce sujet.

## Contexte économique et financier – La loi spéciale

### DISPOSITIONS LEGISLATIVES EN ATTENDANT LA LOI DE FINANCE

**Article 47 de la Constitution – alinéas 3 et 4 :** organise la procédure à suivre en cas de non-adoption d'une loi de finances – le Gouvernement peut mettre en œuvre par ordonnance les dispositions du projet de loi de finances si le Parlement ne s'est pas prononcé dans un délai de soixante-dix jours, il peut également demander d'urgence au Parlement l'autorisation de percevoir les impôts, d'ouvrir par décret les crédits se rapportant aux services votés, si le PLF n'a pas été déposé en temps utile pour que la loi de finances soit promulguée avant le début de l'exercice.

### LOI SPECIALE : LE CONTENU POUR LES COLLECTIVITES LOCALES

**Art. 1 :** Perception par les collectivités locales des douzièmes de fiscalité conformément aux règles de calcul en vigueur.

**Art. 2 :** perception par les collectivités locales des prélèvements opérés sur les recettes de l'État évalués au montant de la LFI de 2024, soit 45,058 Md€.

**Art. 4 :** Autorisation des différents organismes sociaux (CNRACL) à recourir à des ressources non permanentes pour la couverture de leurs besoins de trésorerie. Cet article vise à garantir la continuité des paiements et remboursements des prestations de sécurité sociale.

## Contexte économique et financier – La loi spéciale

### DECRET OUVRANT LES CREDITS NECESSAIRES A L'EXECUTION DES SERVICES PUBLICS

Ouverture dans la limite des crédits inscrits en loi de finances pour 2024 (les crédits ouverts peuvent être inférieurs) pour permettre, a minima, le maintien des services publics (rémunération des agents publics, fonctionnement courant des services et dispositifs d'interventions obligatoires).

Aucune dépense nouvelle (sauf urgence nationale) ne sera mise en œuvre.

les mesures de revalorisations salariales seront mises en attente ;

les dotations, subventions, appels à projets et soutiens divers sont suspendus

## Contexte économique et financier – Loi spéciale

Un budget de l'état voté, mais des inconnues

### zoom sur la DGF

- DGF 2025 égale à 2024.
- Le PLF 2025 prévoyait une stabilisation du montant global et une augmentation de la péréquation à hauteur de 290 M€
- La nouvelle LFI votée indique une régularisation selon le nouveau montant voté, la répartition reste à définir.

### Le versement des subventions

- Principe = Pas de versement sans loi de finances
- Certains versements pourraient être réalisés pour le programme fonds vert (380). 1,06 Md€ à verser en 2025 au titre des projets validés.
- La prudence reste de mise sur les recettes d'investissement à prévoir en 2025 même si elles ont fait l'objet d'un arrêté d'attribution

### Taux de cotisation à la CNRACL

- Rejet d'une motion de censure qui incluait les conséquences d'une augmentation progressive du taux de cotisation à la CNRACL.
- Un décret entérinant cette hausse pourrait être pris courant février.
- Une interrogation demeure cependant sur le rythme de progression

L'année 2024 pour la commune a été marquée par une légère baisse des dépenses de fonctionnement par rapport à 2023 grâce notamment à la baisse des dépenses de caractère général. Cela est important à souligner parce que cela représente un effort des services assez sensible. Les recettes sont également en baisse, cela se traduit par le remboursement d'un trop payé de Dalkia à hauteur de 190 000€ et du solde de filet de sécurité de 270 000€. A eux deux cela représente 461 000€ qui dope en fait artificiellement les recettes de la commune par rapport à l'exercice 2023. Sans ces recettes supplémentaires de 2023, celles de 2024 seraient en hausse de 4 %. Côté investissement, nous continuons d'investir et vous le voyez tous au quotidien, plus 37 % par rapport à 2023 conformément à la politique votée sur la commune tout en réduisant le capital de la dette. Nous avons des ressources propres en baisse malgré la hausse de la FCTVA, suite à de nombreux investissements de la commune. Je vous rappelle que la FCTVA c'est le fonds de TVA versé aux collectivités lorsqu'elles investissent avec un décalage de 2 ans, c'est-à-dire que lorsque nous investissons en 2023, nous commençons à percevoir la FCTVA en 2025. Ce que nous investissons aujourd'hui en 2025, nous percevrons la FCTVA à échéance 1 ou 2 ans. Malgré cela, nous avons des ressources en baisse et la baisse significative de la taxe d'aménagement sur 2024 n'est pas compensée.

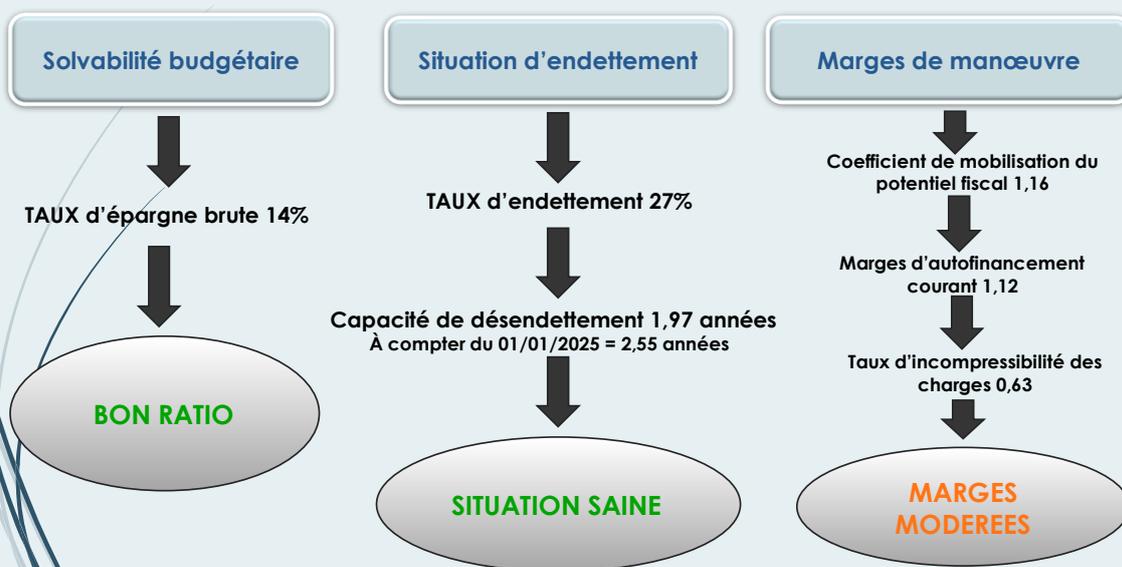
En 2024, nous avons eu moins de construction. Le secteur de la construction publique et de la construction privée est en crise et fatalement sur la collectivité, cela a des impacts puisque nous avons moins de taxes d'aménagement. Nous enregistrons également une baisse de nos subventions avec des versements fluctuants car cela dépend de l'avancée des opérations. La baisse ne signifie pas qu'il y a moins de subventions acquises mais simplement qu'elles sont variables en fonction de la réalisation complète ou non des opérations. Et enfin, dernier point important, l'emprunt de 500 000 € réalisé en décembre 2024 stabilise le résultat et permet ainsi à la collectivité de conserver un excédent de fonctionnement correct tout en gardant la maîtrise de sa dette. La situation de la commune est plutôt stable de manière générale. Nous allons maintenant rentrer en détail en commençant par les fameux ratios.



Concernant les recettes par habitant, nous ne sommes pas dans la moyenne, nous sommes bien en dessous, la moyenne étant fixée à 1240 € par habitant. Cela représente 180 €, ce qui est considérable. Si on reprend en comparaison directe, la commune avec une recette estimée par habitant plus importante donc dans la moyenne de la strate pourrait atteindre et espérer 183 000 € de plus pour être dans la moyenne. Ce qui est important à l'échelle de notre collectivité, 183 000 €, on commence à faire beaucoup de choses. La plus grosse ressource de recettes reste les impôts et notamment la taxe foncière. Concernant l'enveloppe de DGF, elle est très largement insuffisante puisque la moyenne de la strate est à 158€.

Nous n'allons pas revenir sur ce sujet-là mais très clairement ce qui nous manque ce sont les recettes. C'est un mal connu depuis maintenant plusieurs années, nous subissons des choses qui se sont passées et ne sont pas de notre fait. Nous subissons la perte de la taxe d'habitation sur laquelle nous avions plus de marge de manœuvre et qui aurait pu générer avec des taux différents des recettes tout autres. D'autres communes ont des taux de taxe d'habitation qui leur ont permis d'être plus élevé en termes de recettes et de conserver ces ressources fiscales. Le seul levier potentiel est la taxe foncière, nous sommes déjà sur des taux élevés. C'est un constat chaque année mais sur lequel, malheureusement, nous ne pourrions pas évoluer.

## Situation financière de la commune – Principaux ratios



Sur le taux d'incompressibilité des charges, nous sommes plutôt très bon mais en fait nous sommes très bas en charge fixe. Nous avons réduit au maximum la capacité de comprimer nos charges fixes. Nous avons des marges modérées car nous avons deux coefficients au-dessus de 0,7, coefficient de mobilisation du potentiel fiscal et marges d'autofinancement courant. Nous sommes au-delà de 0,7, seuil de la DGCL. Encore une fois, c'est symptomatique et synonyme d'une faiblesse des recettes de fonctionnement.

## Situation financière de la commune – Fonctionnement

2023 = 5 821 554€  $\xrightarrow{-1,47\%}$  2024 = 5 736 019€

**Charges à caractère général- 011**

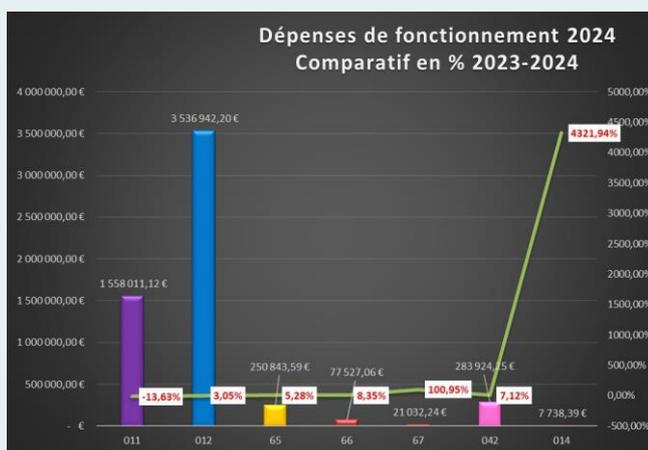
- Hausse des dépenses d'énergie suite à la perte du bouclier tarifaire
- Baisse des combustibles
- Réduction des dépenses de réparation du matériel suite à la politique de renouvellement du matériel
- Chapitre en baisse grâce au suivi régulier des services

**Charges de personnel- 012**

- Hausse des charges de 3,05% conforme à l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement et à l'avancement de carrière des agents

**Autres dépenses**

- 65 : hausse du chapitre de 5%- acquisition de logiciels métiers pour améliorer la qualité des services
- 66 : hausse des taux d'intérêts
- 67 : hausse exceptionnelle suite à annulation de titre
- 042 : hausse des dépenses suite à la mise en place de l'amortissement au prorata temporis
- 014 : prélèvements imputés en dépenses = augmentation des dépenses



L'effort des services reste à souligner puisqu'ils ont largement contribué à faire diminuer ces charges à caractère général en modérant les achats et en suivant de manière très stricte les dépenses.

## Situation financière de la commune – Fonctionnement

2023 = 6 583 328€ - 3,17%

2024 = 6 374 444€

Avec 002  
Excédent de  
fonctionnement

+ 0,82% 2024 = 8 716 238€

2023 = 8 645 332€



### Produits des services et des domaines – 70

- Hausse des produits concernant la vente des repas de la cuisine centrale
- Hausse des remboursements de LM



### Impôts et taxes – 73/731

- Hausse des recettes grâce à la hausse des bases fiscales par rapport à 2023
- Baisse des droits de mutation



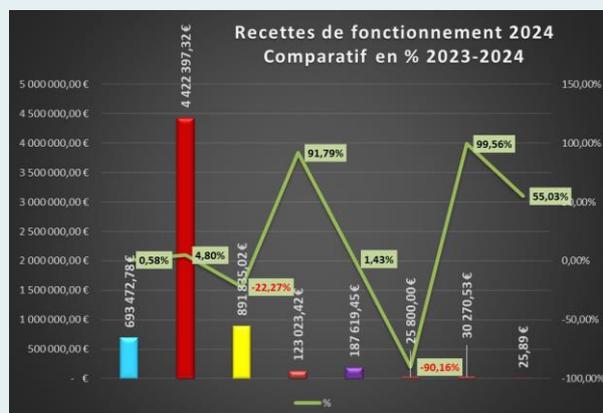
### Dotations, subventions et participation - 74

- DGF en baisse
- ASP en hausse suite à l'adhésion au programme EGALIM en mai = 21 860€



### Autres recettes

- Le 75 et 77 : bascule avec la M.57 d'où une hausse et une baisse de ces 2 chapitres de même hauteur
- 013 : hausse de 1,43% des remboursements des arrêts maladie
- Le 042 : augmentation suite aux travaux régie réalisés en 2024



L'ASP, c'est le service de l'État référent sur le financement de la cantine à 1 €. Nous avons un contrat avec l'ASP concernant cette cantine à 1 € et nous les avons mobilisés cette année en prenant en considération le fait qu'il y avait une majoration de l'aide d'1 € par repas vendu dans la mesure où on était une collectivité respectant la loi EGALIM. Nous avons pu générer 21 860 € de recettes supplémentaires.

## Situation financière de la commune – Investissement

2023 = 1 650 105€ + 23,01% 2024 = 2 029 716

Remboursement du capital des emprunts : 359 852€

### Montant des opérations = 1 629 126 dont :

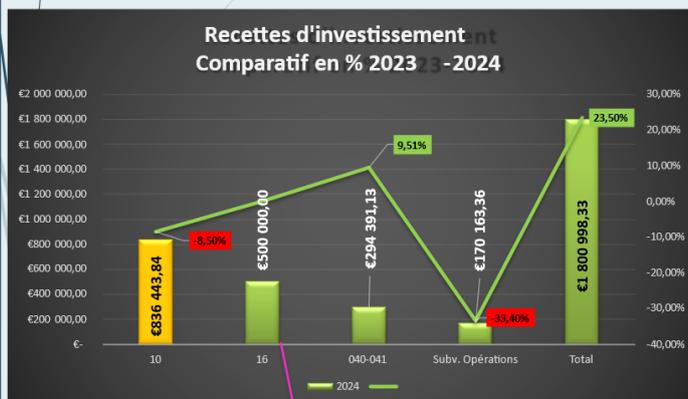
- 275 200 € Halle des Sports - Rénovation et mise en accessibilité
- 248 183 € Eclairage Public - Rénovation Jean Cocteau et Jean Giraudoux économie d'énergie
- 220 405 € Acquisition de matériel pour les services
- 189 493 € Ecole Élémentaire Jules Ferry - Création de sanitaires + rideaux
- 152 634 € Ecole Aristide Briand - Débitumisation de la cour + création d'un préau+ rideaux
- 94 800 € Véhicules - Acquisition de 2 véhicules pour les Espaces Verts
- 76 401 € Bâtiments communaux - Travaux énergétiques (Stores-chauffage...)
- 73 915 € Bâtiments communaux - mises aux normes (dont 55 476€ de P3)
- 57 165 € Sécurisation des sites (ateliers + enclos des chèvres)
- 42 542 € Maison Rouge - fondations + mur d'escalade
- 30 230 € Groupes scolaires - Acquisition de 2 TBI par école
- 28 218 € Parc municipal - Moe début du projet
- 25 840 € Salle Municipales - Leds + signalétique + rénovation GP + tvx toiture A. Dextet
- 25 254 € Voirie - travaux hors Agglo (poteau incendie + canalisation eau de source)
- 21 209 € Eglise - Réparation de la toiture
- 19 842 € Aménagements paysager et nichoirs
- 12 296 € Stade de rugby - acquisition de poteaux
- 9 410 € Ecole Jean Giraudoux - Mobilier de classe + début Cour OASIS
- 8 560 € Médiathèque - aménagements (signalétique-salle d'activités- toilettes adaptés)
- 4 500 € Cimetière - construction de 10 cavurnes
- 4 103 € Aire de jeux du chatenet - buts + mobilier
- 3 364 € Centre-Ville - Frais d'insertion pour attribution du marché + début MOE
- 3 344 € Ecole de Musique - achat de mobilier
- 2 218 € Base Nautique - remplacement du portail

### Dépenses d'investissements comparatif 2023/2024



## Situation financière de la commune – Investissement

2023 = 1 458 245€ → + 23,50% → 2024 = 1 800 998€



chapitre 10 =  
 • Taxe d'Aménagement : 54 639€  
 • FCTVA : 88 898€  
 • Excédent capitalisé 1068 : 692 906€

Total opérations = 166 275€ de subventions

Opérations d'ordre : amortissement et écritures de cession = 294 391€

L'essentiel des recettes provient de l'excédent de fonctionnement

Emprunt de 500 000€ réalisé en fin d'année 2024



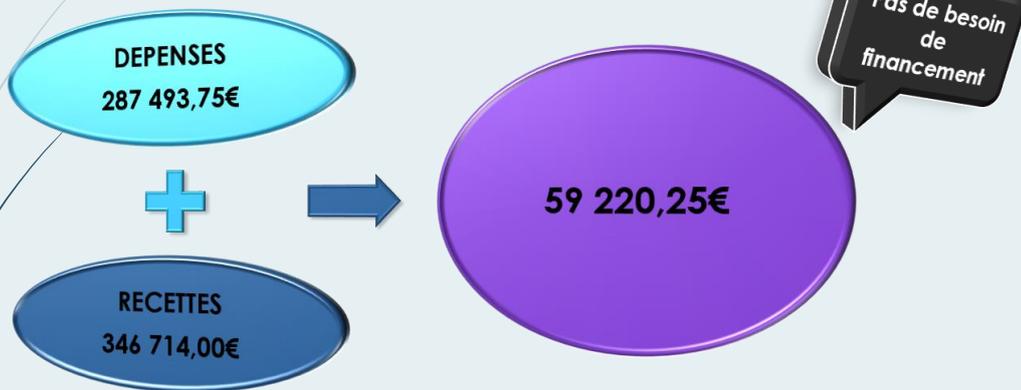
En recette d'investissement nous avons prévu au budget la capacité de vendre des biens communaux pour arriver à mobiliser plus de recettes d'investissement et nous n'avons pas encore réussi à les vendre. Il est nécessaire de vendre ces biens, nous pouvons parler du Puy Moulinier sur lequel nous avons de l'attente en termes de vente mais aussi des terrains communaux. Ces biens génèrent de l'entretien et potentiellement des taxes foncières aussi. Donc il est préférable pour la commune d'arriver à les vendre rapidement et cela générera des recettes d'investissement.

## Situation financière de la commune – RECAPITULATIF

	DEPENSES		RECETTES		2023/2024		DIFFERENCE
	2023	2024	2023	2024	Evolution en % des dépenses	Evolution en % des recettes	
<b>Fonctionnement</b>	5 821 554 €	5 736 019 €	6 583 328 €	6 374 444 €	-1,47%	-3,17%	-1,70%
<b>Investissement</b>	1 650 105 €	2 029 716 €	1 458 245 €	1 800 998 €	23,01%	23,50%	0,50%

En fonctionnement, malgré la maîtrise des dépenses, les marges de manœuvre se réduisent compte tenu de la baisse plus importante des recettes. Cet effet ciseau impacte de fait les marges de manœuvre pour les investissements à venir. C'est pourquoi un emprunt a été réalisé en fin d'année, celui-ci a permis d'équilibrer la section d'investissement, tout en préservant un excédent de fonctionnement confortable, les ressources propres d'investissement ne permettant pas à elles seules d'équilibrer les dépenses les investissements.

## Situation financière de la commune – les restes à réaliser



## Situation financière de la commune Les données financières

Encours = 2 209 760€

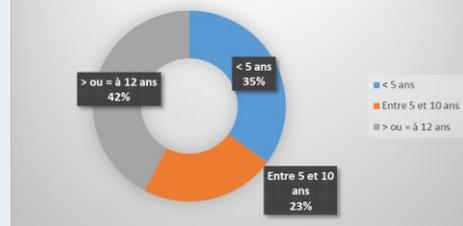
Augmentation de l'encours suite à l'emprunt de 500 000€ réalisé en fin d'année 2024

Encours/CAF BRUTE = 2,55 années

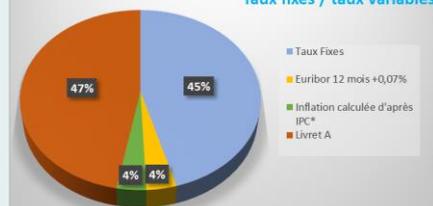


### Dettes

Répartition du capital restant dû au 01/01/2025 suivant durée résiduelle



Répartition Taux fixes / taux variables



## Situation financière de la commune Les données financières

LES EPARGNES

**Épargne de gestion** : capacité à dégager un autofinancement

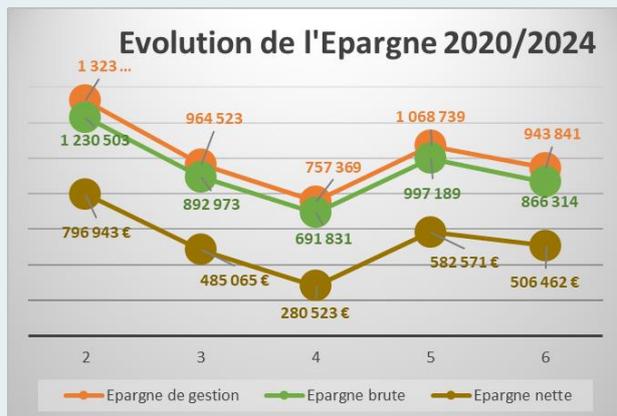
### Épargne brute :

- Épargne de gestion à laquelle on retire les intérêts de la dette ;
- Doit couvrir le remboursement du capital des emprunts

### Épargne nette :

- Épargne brute diminuée du capital de la dette
- Capacité d'investissement de la collectivité

**Taux d'épargne brute = 13,71 %**  
Taux satisfaisant = entre 8 et 15%



### Evolution des dépenses (DRF) 2020-2024

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution moyenne
Dépenses réelles de fonctionnement	4 733 761 €	4 618 522 €	5 217 357 €	5 484 583 €	5 374 533 €	
Evolution année n+1/n en %		-2,28	-2,43	12,97	5,12	-2,01
						<b>1,20</b>

## Situation financière de la commune Les données financières

LA FISCALITE

Base TH + THLV = 263 735€  
Taux = 12,42%  
Produits = 32 756€

BASE TFB = 7 878 686€  
Taux = 43,70%  
Produits = 3 442 986€ + 64 229€ ( effet correcteur) + 564€ ( lissage) = 3 507 779€

BASE TFNB = 37 643€  
Taux = 106,51%  
Produit = 40 094€

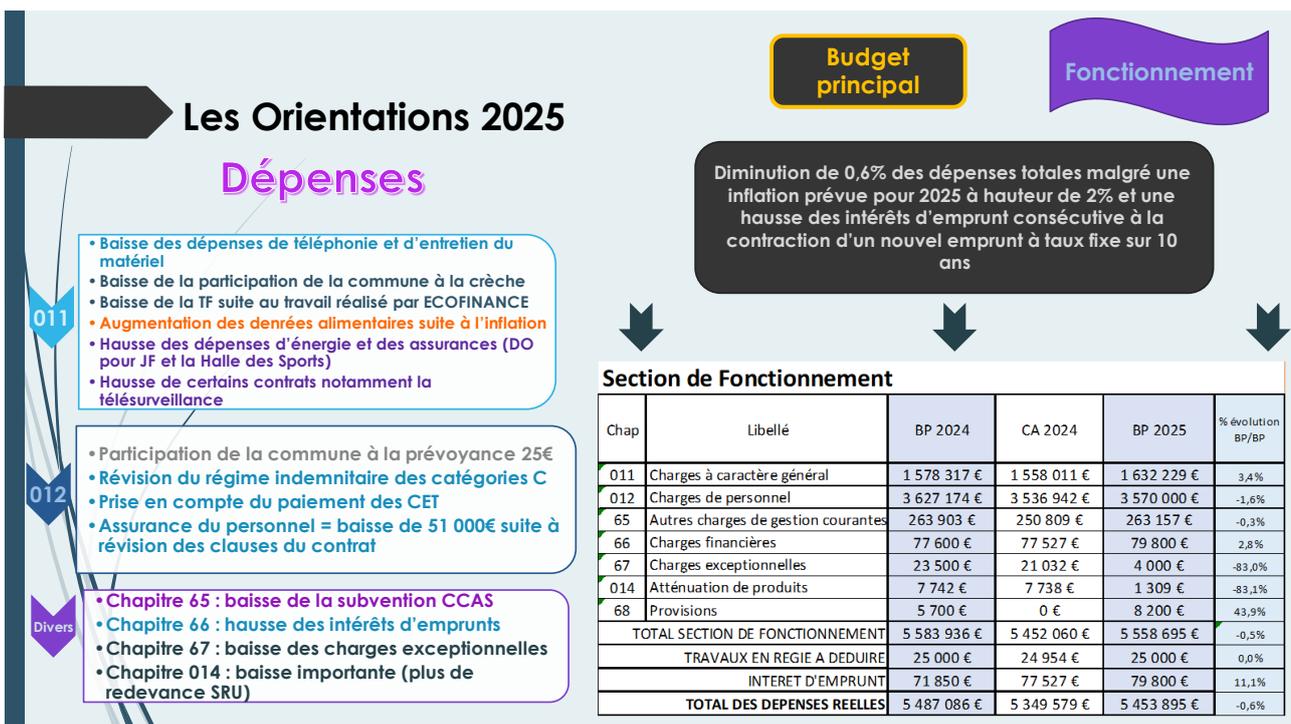
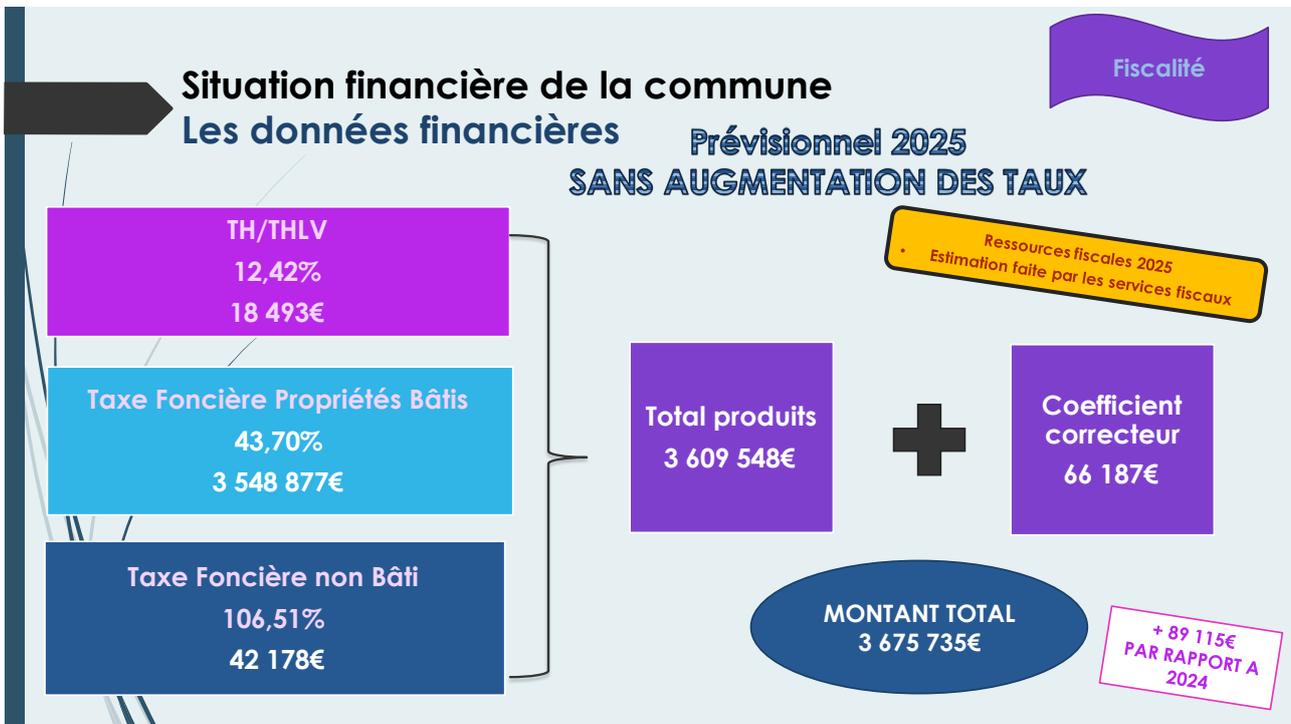
Rôle complémentaire = 5 992€

**TOTAL FISCALITE LOCALE = 3 586 620€** + 222 626,30€

**ANNEE 2024**

Etat 1288 M de la fiscalité locale

Cette augmentation de recettes fiscales est vraiment très largement liée à l'augmentation des bases des taxes foncières et les augmentations seront bien moindres sur l'exercice 2025 par rapport à 2024. On est plus de l'ordre de 89 000 €.



Sur le chapitre 11, cela se concrétise par une baisse des dépenses de téléphonie et d'entretien du matériel, toujours dans la logique de renouvellement du parc mais aussi dans la logique de renouvellement du marché public de téléphonie qui permet de faire des économies assez substantielles. Concernant la baisse de la participation de la commune à la crèche, la CAF de la Haute-Vienne verse directement les subventions à la mutualité et plus à la commune. Nous aurons donc moins de recettes. Concernant la baisse de la taxe foncière suite au travail réalisé par Ecofinance, nous avons mandaté un cabinet qui avait pour vocation de nous faire diminuer notre taxe foncière payée pour les différents bâtiments de la collectivité sur lesquels nous pouvions demander des dégrèvements.

## Les Orientations 2025

### Recettes

70

- Produits des domaines en baisse – peu de changement par rapport à 2024 – vente des repas en baisse et permutation des charges locatives sur le 75

73

- Fiscalité revue à la hausse compte tenu de l'évolution des bases

74

- Dotations identiques à 2024
- Baisse des dotations du département
- Versements CAF revus à la baisse -DSP
- ASP à hauteur de 115 000€ - nouvelles modalités à compter de septembre 2025

75

- Baisse des revenus des immeubles – Surestimation des recettes en 2024

013

- Baisse des remboursements des salaires des agents en maladie suite à modification du contrat

Budget principal

Fonctionnement

Prévision budgétaire 2025 en légère hausse de 0.8%. Le travail initié par Ecofinance sur les bases fiscales devrait permettre non seulement une hausse de la fiscalité mais également des remboursements dus à des exonérations non prises en compte

#### Section de Fonctionnement

Chap	Libellé	BP 2024	CA 2024	BP 2025	% évolution BP/BP
70	Produits des services, du domaine	703 502 €	693 473 €	681 510 €	-3,1%
73	Impôts et taxes	726 034 €	731 486 €	730 943 €	0,7%
731	Fiscalité Locale	3 667 359 €	3 690 911 €	3 835 300 €	4,6%
74	Dotations, subventions et participations	879 291 €	891 835 €	873 322 €	-0,7%
75	Autres produits de gestion courante	117 920 €	123 023 €	109 973 €	-6,7%
013	Atténuation de charges	175 000 €	187 619 €	85 000 €	-51,4%
76	Produits financiers	20 €	26 €	20 €	0,0%
77	Produits exceptionnels (hors cession)	0 €	0 €	0 €	#DIV/0!
78	Provisions	5 700 €	0 €	8 201 €	43,9%
TOTAL DES RECETTES REELLES		6 274 826 €	6 318 374 €	6 324 269 €	0,8%

## Les Orientations 2025

Dépenses = 2 676 310€

Rembt du capital des emprunts = 386 846€

Dépenses 2024 non réalisées = 287 495€

Dépenses d'équipement 2024 = 2 388 316€  
+9,6% par rapport à 2023

Création d'un parc Municipal

Réaménagement du centre-ville

Cour OASIS

Travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie

Travaux et équipements des écoles

Réaménagement du cimetière

Réparation et entretien des bâtiments sportifs

Travaux d'économie d'énergie

Remplacements des matériels (véhicules)

Budget principal

Investissement

Recettes = 486 582€

FCTVA = 111 582€  
+25,52% par rapport à 2023

Cessions mobilières = 320 000€

Taxe d'aménagement = 55 000€  
-35,29% par rapport à 2023



Les efforts d'investissement dans les équipements de la commune sont en hausse assez considérable puisque nous retrouvons les gros postes de dépenses et notamment la création du parc municipal ainsi que le réaménagement du centre-ville.

## Les orientations 2025 – le besoin de financement

### Estimation du besoin de financement pour les investissements 2025

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
Epargne nette A	327 364 €	506 462 €	403 728 €
Recettes d'investissement propres B	173 898 €	339 501 €	486 582 €
<b>Capacité d'investissement C = A + B</b>	<b>501 263 €</b>	<b>845 963 €</b>	<b>890 310 €</b>
Dépenses d'investissement hors capital de la dette D	1 210 123 €	1 235 478 €	2 388 816 €
<b>Besoin de financement E = D - C</b>	<b>708 860 €</b>	<b>389 515 €</b>	<b>1 498 506 €</b>

### Besoin de financement des RAR 2024 et du déficit 2024 cumulé

	DEPENSES	RECETTES	Besoin de financement
RAR 2024	287 494 €	346 714 €	-59 220 €
Résultat 2024 - Déficit	228 718 €		228 718 €
Résultat 2023 - Déficit reporté	697 157 €		697 157 €
<b>TOTAL à inscrire au 1068</b>	<b>1 213 369 €</b>	<b>346 714 €</b>	<b>866 655 €</b>

Financé par l'excédent de fonctionnement

**BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT = 2 062 072€**



**RECOURS A L'EMPRUNT A HAUTEUR DE 550 000€ EST ENVISAGE**

Monsieur le Maire

Merci beaucoup Fabien pour cette présentation. Il n'y pas de surprise puisque nous vous avons présenté le plan pluriannuel d'investissement et il avait été adopté à l'unanimité. Vous l'avez bien compris, nous musclons considérablement l'investissement à plus de 2 millions d'euros sans augmenter la part communale des impôts locaux. C'est quelque chose qui est de notre point de vue essentiel. Nous continuons, en tout cas la majorité municipale, à œuvrer à transformer et à améliorer le cadre de vie de la commune et j'espère que l'ensemble des conseillers municipaux y souscrit. Si personne n'a de remarque ou de question, nous prenons acte que le débat a eu lieu et je peux lever la séance. Merci à vous pour votre présence ce soir.

### DELIBERATION N° 15/2025

#### Débat d'Orientations Budgétaires 2025

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 17 mars 2025

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 17 mars 2025

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2312-1 modifié par l'article 107 de la loi NOTRe,

**Vu** le rapport d'orientations budgétaires joint donnant lieu à un débat,

#### **Le conseil Municipal**

- **A DEBATTU** sur les orientations générales du budget 2025 présentées par Monsieur Fabien HUSSON et Monsieur le Maire,

Par ailleurs, **l'ensemble du Conseil Municipal**

- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour l'année 2025.

**Fin de la séance à 19h35.**

# SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

---

## SIGNATURES POUR APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

*Signature de Monsieur le Maire*

*Signature du Secrétaire de séance*